

TRANSPORT MARITIME : CMA CGM s'engage contre le trafic d'espèces protégées

Le groupe [CMA-CGM](http://www.cma-cgm.fr) / T : 04.91.91.52.47 (siège social à Marseille/Bouches-du-Rhône, CA 30 milliards de dollars), numéro trois mondial du transport maritime par conteneur, a annoncé le 8 juillet qu'il renforçait ses procédures de contrôle des chargements, avec la création d'une liste noire de chargeurs suspectés de contribuer à l'effondrement de la biodiversité. Pour toute marchandise animale ou végétale, CMA CGM s'engage notamment à ce que le chargeur déclare si l'espèce est couverte par la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites).
www.cma-cgm.fr